

Le plan global de prévention à 5 ans et le plan annuel d'action sont les deux documents attestant qu'une politique de bien-être est élaborée.

Fiche 4.2.2. Tableau de bord des Plans d'action (PGP et PAA)

Conseil - Un plan global et un plan annuel ne doivent pas être des documents de 25 pages, remplis d'objectifs inatteignables, et tellement dilués dans un baragouin dont le non-marchand a le secret, qu'ils ne mobiliseront personne. Un plan d'action peut très bien tenir sur deux pages, sous forme de tableau, dont le modèle présenté ici rencontre largement les exigences.

Les principes généraux relatifs au bien-être : démarches de base et acteurs					
	Modalités de mise en œuvre	Responsabilité de la mise en œuvre	Date d'exécution		
1. Contrat avec un SEPP 2. Déclaration de politique de bien-être au travail 3. Evaluation des risques 4. Plan global de prévention à 5 ans 5. Plan annuel d'action 6. Les acteurs du bien-être. Obligatoires : CA / SIPP / SEPP / Travailleurs Selon le cas : PC / LH / CPPT / DS / 7. Les rapports obligatoires 8. L'information des travailleurs		C.A. Employeur SIPP SIPP SIPP Employeur			
La gestion des risques					
Rubriques d'intervention (liste non exhaustive : à compléter selon les spécificités des situations de travail)	Risques identifiés	Mesures de prévention arrêtées	Responsabilité de la mise en œuvre	Exécution prévue	Exécution réelle
A. La sécurité au travail A1. Infrastructures : bâtiments, y compris annexes, antennes, etc. A2. Equipements de travail (véhicules, dispositifs, matériel, outils) A3. Signalisations de sécurité A4. Installations électriques A5. Lieux de stockage A6. EPC / EPI A7. Sécurité incendie/explosion A8. Plan d'urgence interne A9. Gestion des accidents du travail					
B. La santé au travail B1. Visite des postes de travail par le médecin du travail B2. Surveillance de la santé des travailleurs B3. Premiers secours (organisation, boîte de secours, secouristes) B4. Catégories particulières de travailleurs : femmes enceintes, jeunes, Art. 60, ALE, intérimaires, stagiaires, volontaires.					
C. L'hygiène au travail C1. Ambiances de travail (bruits, vibrations, température, ventilation) C2. Agents chimiques, biologiques					
D. L'ergonomie D1. Analyse des postes de travail (internes, externes) D2. Travail sur écran de visualisation D3. Efforts et manutention D4. ...					
E. L'environnement et l'embellissement des lieux de travail E1. Gestion des déchets E2. Utilisation rationnelle de l'énergie E3. Locaux de travail : aspect, organisation, E4. ...					
F Les aspects psychosociaux F1. Analyse des risques F2. Conseiller en prévention spécialisé ou personne de confiance F3. Mesures de prévention générale (Plan de formation pluriannuel, descriptions de fonctions, supervision organisationnelle, etc.) F4. Mesures de prévention spécifiques F5. ...	Abréviations : CA Conseil d'administration / LH ligne hiérarchique / SIPP : Service interne de prévention et de protection au travail / SEPP : service externe de prévention et de protection au travail / PC : personne de confiance / CPPT : Comité de / DS : délégation syndicale / CBE : contrôle du bien-être au SPF Emploi / EPC - EPI : Equipements de protection collective - individuelle / PGP : Plan global de prévention (5 ans) / PAA : Plan annuel de prévention				